



91, avenue de la république
75011 PARIS
Tél. : 01 48 06 80 81 Fax : 01 48 06 43 42
Web: www.fnsa-vanid.org

CONGRES FNSA 2021 **Du Vendredi 29 octobre 2021** **A TOULOUSE**

Ouverture des réunions statutaires
par Yann MADELINE Président de la FNSA

Mesdames, Messieurs, chers adhérents,

J'espère que vous avez passé une bonne soirée de retrouvailles au stade Toulousain hier, et je suis très heureux de vous retrouver enfin, après les Sables d'Olonne il y a maintenant déjà 2 ans.

Ces retrouvailles sont d'autant plus importantes qu'il s'agit d'une année d'élections fédérales et d'une année marquée par le changement de l'identité fédérale de notre fédération tout en souhaitant mettre en avant les travaux de chacun de nos syndicats la composant.

Avant l'ouverture de nos réunions statutaires, je tiens à remercier les permanents de la FNSA pour l'organisation de ce congrès et surtout votre présence « en nombre » aujourd'hui.

Nous retrouvons, pour notre plus grand bonheur Monsieur Guy KECKUT en tant qu'animateur « en présentiel » de nos réunions statutaires après avoir été un animateur « virtuel » de nos AG 2020.

Je vous propose maintenant d'aborder la partie statutaire du congrès. Les assemblées générales ordinaire et extraordinaire de notre fédération, puis les assemblées générales et les Conseils d'administration du SNEA, du SMI2D et du SYNCRA.

Enfin, nous reviendrons sur l'assemblée générale du SYFFA qui s'est tenue hier après-midi ainsi que sur les travaux du SYNABA et d'APLICA.

PROCES VERBAL ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE et ORDINAIRE FNSA

Je vous propose d'ores et déjà d'ouvrir les assemblées générales extraordinaire et ordinaire et de la FNSA et de vous présenter mon rapport moral.

Pour la commission paritaire nationale de l'emploi et la commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI), Fabrice Erval vous présentera ses travaux pour l'année 2020/21 ainsi que les projets pour 2022 et nous ferons un point sur nos finances.

Pour ce qui est du point statutaire de la FNSA, afin de faciliter l'organisation des réunions (du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales de la FNSA) dans un contexte particulier tel que celui du confinement dans le cadre de la crise sanitaire ces deux dernières années, il nous a paru nécessaire d'adapter nos statuts et de faciliter la mise en place non seulement de la visioconférence (ainsi, en étant prévue par les statuts, la signature de la procuration ne sera plus nécessaire en cas de présence en visioconférence aux réunions) mais aussi, si cela semble nécessaire, du vote électronique.

Ainsi, conformément aux propositions de modifications qui ont été faites lors du dernier Conseil d'Administration de la FNSA, le 1er octobre dernier, nous vous proposons de voter cette résolution en Assemblée Générale Extraordinaire.

Nous vous demandons donc de vous prononcer sur les modifications suivantes:

-La rédaction de l'article 10 dernier alinéa des statuts de la FNSA relatif aux réunions de l'Assemblée Générale de la FNSA sera dorénavant la suivante:

« Les membres de l'Assemblée Générale peuvent participer aux réunions à distance lorsque ces dernières sont organisées de manière exceptionnelle en téléconférence ou en visioconférence.

Dans ce cadre, le vote par correspondance ou électronique pourra être mis en place pour faciliter la participation à distance des membres de l'Assemblée Générale. La convocation devra alors mentionner explicitement la procédure à suivre pour se connecter ainsi que pour voter».

-Et la rédaction de l'article 17 dernier alinéa des statuts de la FNSA relatif aux modalités de réunions du Conseil d'Administration de la FNSA sera dorénavant la suivante:

« Les membres du Conseil d'Administration peuvent participer aux réunions à distance lorsque ces dernières sont organisées de manière exceptionnelle en téléconférence ou en visioconférence.

Dans ce cadre, le vote par correspondance ou électronique pourra être mis en place pour faciliter la participation à distance du Conseil d'Administration. La convocation devra alors mentionner explicitement la procédure à suivre pour se connecter ainsi que pour voter».

Sans voix contre, ni abstention, la résolution est approuvée à l'unanimité.

RAPPORTS MORAL et FINANCIER

Concernant maintenant la vie de la fédération, le contexte de crise sanitaire a permis à la fédération de jouer son rôle fédérateur et de renforcer sa communauté; la FNSA a maintenu, plus que jamais, le lien entre les adhérents (cf. le bilan covid établi par la FNSA).

En effet, si des sujets comme l'amiante ou le rapprochement de branche avec les 3D ont vu leur travaux ralentis voire suspendus, d'autres sujets ont été, parfois par la force des choses, développés voire renforcés.

C'est le cas notamment de l'information fédérale par le biais de circulaires FNSA, flash info, notes, mails et lettre hebdo FNSA, qui ont été multipliés au vu du contexte législatif et réglementaire plus qu'évolutif. Pour exemple, juste entre le 1er février et le 30 avril 2020: 6142 textes publiés au JO contre 7282 pour toute l'année 2019...

A noter parmi les dernières circulaires FNSA celle concernant le cartel des camions intéressant plus particulièrement les TPE PME.

Mais aussi le développement des réseaux sociaux, de la chaîne FNSA youtube avec les vidéos métiers et l'AG FNSA 2020 en vidéo.

Et surtout le travail entrepris sur l'identité fédérale impliquant les adhérents, acteurs privilégiés de l'audit mené pour faire évoluer le nom et le logo de la FNSA.

Enfin le sujet du recrutement et de l'attractivité des métiers est plus que jamais le sujet primordial à traiter notamment vis-à-vis de la mise en valeur de nos hommes et à travers le sujet de la formation professionnelle. A ce titre, nous avons pu récemment noter le passage de la formation CAP assainissement de 2 ans à 1 an et le travail en profondeur entamé pour réécrire le CQP AMI afin qu'il devienne enfin une certification à part entière accessible prochainement, nous l'espérons, notamment aux demandeurs d'emploi.

Cette relation adhérent nous permet d'avoir les outils pour mieux les représenter et parler des métiers à d'autres acteurs...

En effet, lors du premier confinement, la FNSA a dû prendre contact assez rapidement avec différents Ministères pour pouvoir répondre aux questions des adhérents notamment sur les conditions d'intervention auprès des particuliers, entreprises et collectivités.

Il a fallu s'imposer, mettre en avant l'intérêt de nos métiers et agir de manière efficace avec les retours du terrain.

La FNSA est alors devenu un interlocuteur privilégié sur de nombreux sujets notamment pour les problématiques de boues lors du premier confinement, la procédure de négociation et de conclusion des accords pendant le confinement avec les partenaires sociaux mais aussi plus récemment pour la mise en place du dispositif Track déchet (création d'une FAQ grâce aux questions posées par les adhérents du SMI2D).

Par ailleurs, la FNSA a conservé toute sa légitimité vis-à-vis de la CRAMIF pour les travaux relatifs à l'amiante et a créé un partenariat intéressant sur ce sujet avec la FNCCR qui représente les différentes collectivités.

En parallèle, la FNSA continue à développer ses relations avec d'autres institutions comme l'ASTEE, l'AFNOR et le COFRAC notamment grâce au SYNCRA.

Ces démarches permettent de donner non seulement une image positive et active de la fédération mais aussi et surtout une crédibilité professionnelle au regard des différents acteurs représentés au sein de la FNSA.

On sent bien, à travers ce qui a été dit, que la FNSA connaît une dynamique positive ...

Dynamique qui, entre parenthèse, a été reconnue au niveau légal puisque nous allons très prochainement avoir la confirmation que la FNSA reste représentative au niveau de la branche AMI dans la mesure où elle représente la totalité de la profession au niveau syndical avec 279 adhérents et 9 468 salariés.

Et cette dynamique s'est aussi ressentie au travers d'interviews des acteurs AMI dans différents articles de presse, mais aussi au niveau des travaux des syndicats de la FNSA et des différentes commissions en place qui ont connu une certaine « transversalité » que ce soit pour l'amiante avec le SYFFA et le SNEA, l'attractivité des métiers et le CQP avec le SNEA et la commission sociale, la mise en place d'un guide paritaire COVID 19 après les travaux entre la commission technique et sécurité et la commission sociale, la mise à jour du guide du mono opérateur avec la commission technique et sécurité, le SYFFA et le SNEA mais surtout les travaux en cours concernant QUALITASS avec le SNEA et la commission Qualitass... ce qui confirme que « tout seul on est plus fort mais ensemble on va plus loin... »

Je tiens donc à remercier tous les adhérents des syndicats affiliés à la FNSA pour leurs participations actives et leurs interventions pertinentes lors des groupes de travail. Et je les encourage à continuer dans cette démarche collaborative.

Dans ces commissions fédérales les travaux ont donc été nombreux...

Parmi ces commissions, la commission Qualitass, présidée par D.BERTHE, connaît une évolution de travail en collaborant désormais avec le SNEA pour faire évoluer la certification (sera évoqué lors des travaux du SNEA).

La commission technique et sécurité a été particulièrement active avec la sortie du guide des obturateurs, la mise à jour du catalogue des formations, une collaboration importante au sein de la commission sociale pour la mise en place d'un kit covid puis d'un guide paritaire COVID 19 et enfin, plus récemment, la finalisation de la mise à jour du guide du mono opérateur.

Mais son travail ne s'arrête pas là, et elle devra prochainement se pencher de manière sérieuse sur l'entrée en vigueur, à partir de mars prochain, de la loi santé publiée en aout dernier qui impactera toutes les entreprises et leurs salariés au niveau santé et sécurité notamment par la mise en place d'un document unique plus étoffé et, plus tard, dématérialisé et un passeport santé pour les salariés.

La branche a donc un rôle important à prendre pour accompagner les TPE PME pour l'application de ces dispositifs.

Enfin la commission sociale a su maintenir un dialogue social soutenu pendant ces derniers mois malgré la présence de nouveaux représentants syndicaux et reste très active.

Fabrice Erval prend le relais pour évoquer les travaux sociaux.

Je me livre à cet exercice protocolaire qui consiste à regarder dans le rétroviseur ce qui s'est déroulé sur les 3 dernières années de cette mandature qui s'achève aujourd'hui.

✓ vitalité de l'instance paritaire au travers de son bilan :

- 42 Certification Professionnelle de qualification,

- 5 avenants dont 2 sur les salaires, 1 sur les frais de santé, 1 sur la complémentaire santé, et 1 sur les conditions d'attribution du 13^e mois,
- 1 accord spécial Covid 19 visant à permettre aux TPE/PME de moins de 50 collaborateurs d'imposer les congés payés aux salariés, signé et étendu en avril 2020
- 1 guide pratique et paritaire Covid 19,
- 1 délibération permettant de jalonner les prochains chantiers,
- 1 recommandation patronale relative aux salaires minima 2021,
- 1 choix d'OPCO en lieu des place des OPCA précédents,
- 1 signature d'un CEP (contrat d'études prospectives).

✓ Visibilité & Attractivité :

- création de vidéos métiers, au travers des contributions de nos adhérents, pour un usage promotionnel lors des rencontres avec CFA (Centre de Formation des apprentis)/ salons / forums / écoles,
- un travail d'investigation sur les titres de nos postes opérationnels, qui pourrait venir à faire émerger le vocable de Technicien en lieu et place d'opérateur-chauffeur qui semble obsolète,
- un chantier relatif au toilettage de notre grille de classification. L'attente est grande de la part des organisations syndicales de salariés, motivée par une crispation du dialogue social autour des NAO (négociations annuelles obligatoires) dernières (2019 et 2020 avec conclusion d'avenants, et 2021 avec une recommandation patronale à 0,5%) , qui jugent les marges de manœuvre ainsi dégagées comme insuffisantes et qui n'imaginent aujourd'hui, que le changement de coefficient comme voie de salut. De fait, une attention particulière est portée au déroulé de ce chantier pour éviter la transformation de notre classification apportant souplesse des rémunérations au sein de chaque coefficient, au profit d'un modèle corseté à la mode « Parodi ».

✓ Rapprochement de Branches :

- La volonté de nos gouvernements de réduire le nombre de branches dans le paysage avait motivé des démarches de rapprochement avec nos confrères de la CS3D courant 2019. Quelques succès s'avèrent déjà perceptibles avec par exemple, les adhésions croisées entre FNSA et CS3D à tarifs préférentiels, des invitations réciproques sur certaines manifestations (journées techniques, salons professionnels), ainsi que de nombreuses rencontres entre nos IRP respectives, sans pour autant matérialiser, à proprement parlé, de rapprochement effectif entre nos structures.
- C'est dans le but de capitaliser sur ces premières étapes franchies que nous avons souhaité conclure un CEP (Contrat d'études prospectives) commun, interbranches, et vraisemblablement le dernier à financement 50% Etat et 50% OPCO. Outre les contributions précieuses attendues par ce CEP en termes d'évolutions de nos métiers et ses conséquences sur l'emploi, cet outil permettra d'entretenir des relations suivies entre nos deux instances , tout en partageant une lecture prospective commune.

✓ Passage de témoin :

Au vu du contexte, c'est effectivement le moment de bouger les lignes. Il est important de prendre conscience de ce sujet et c'est le prochain Président de la Commission sociale, en la personne de Christophe Alary, qui s'appliquera à la tâche. En effet, je dois lâcher la Présidence, avec regrets, ayant davantage de responsabilités dans le poste qui est désormais le mien.

Yann MADELINE remercie particulièrement l'investissement de Fabrice ERVAL sur son mandat de Président ainsi que les membres de la CPPNI, qui, nécessitera, pour l'avenir,

l'investissement de représentants d'entreprises pour mener à bien ses travaux plus qu'essentiels pour la branche.

Yann Madeline poursuit pour faire un point sur les comptes de la FNSA.

Nos comptes (le bilan et le compte de résultats pour 2020) ont été approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration le 5 mai dernier mais ne sont pas publiés encore au journal officiel.

Nos finances sont donc saines et gérées de manière rigoureuse...Merci Isabelle!

Le nombre de cotisants a diminué (de 129 entités en 2019 à 123 aujourd'hui) .

Au niveau des rentrées de cotisations, on note une légère évolution à la date du mois d'octobre 2020 par rapport au mois d'octobre 2019 soit une rentrée de cotisations FNSA, SYFFA, SYNABA de 690 663 euros contre 663 388 euros l'année dernière.

Sur l'année et toutes rentrées confondues, nous étions à 760 880 euros en 2019 et nous sommes légèrement en dessous 722 389 euros à la fin de l'année 2020. »

Première résolution, l'Assemblée Générale après avoir entendu lecture du rapport de gestion rédigé par Yann Madeline, du rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, et l'affectation de l'excédent 2020 d'un montant de 87 341 euros au compte de « report à nouveau créditeur ». Il donne quitus au Président Yann Madeline pour sa gestion dudit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le rapport moral étant maintenant terminé, Yann Madeline soumet celui-ci à l'approbation de l'assemblée générale.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

Sans autre point à l'ordre du jour, le Président Yann MADELINE lève la séance.

Annexe : slides AG FNSA



Congrès annuel 2021



Toulouse, le 29 octobre 2021

Congrès annuel FNSA 2021, Toulouse

Congrès annuel FNSA 2021, Toulouse

Ouverture des AG par Yann Madeline, président de la FNSA

Déroulement des réunions statutaires

- ✓ Tenue des Assemblées générales et des CA
AGE/AGO FNSA
CA/AG/CA SNEA- AG/CA SMI2D- AG/CA SYNCRA
Rapport moral, rapport financier, élection de leur bureau et renouvellement des membres du CA
- ✓ Point des travaux du SYFFA, SYNABA et d'APLICA
- ✓ Conseil d'administration FNSA Election du Président, des membres du CODIR et des délégués régionaux

Assemblée générale ordinaire et extra ordinaire



Président: Yann MADELINE

Toulouse, le 29 octobre 2021

Congrès annuel FNSA 2021, Toulouse

Congrès annuel FNSA 2021, Toulouse

Point statutaire

Modifications des articles 10 et 17 des statuts de la FNSA : Possibilité de participer aux réunions du CA et de l'AG de la FNSA à distance de manière exceptionnelle et d'organiser un vote par correspondance, ou électronique.

La vie de la Fédération: le contexte particulier de crise sanitaire a permis un renforcement notable de la relation adhérent...

- ✓ Si quelques sujets ont connu un ralentissement...
- ✓ ...d'autres thèmes ont été favorisés et développés.

...et une reconnaissance fédérale vis-à-vis de l'extérieur

- ✓ Vis-à-vis des Ministères notamment du Travail, de l'économie et de la Transition écologique...
- ✓ Vis-à-vis d'autres institutions comme l'ASTEE, l'AFNOR, le COFRAC, la CRAMIF ...

Une redynamisation de l'activité fédérale

En matière de communication mais aussi dans les syndicats et les différentes commissions où les travaux transverses ont été privilégiés.

Les commissions fédérales

- ✓ La commission Qualitass: focus sur le GT mixte
- ✓ La commission technique et sécurité particulièrement active
- ✓ La commission sociale: climat social et projets en cours

Les travaux de la CPPNI et de la CPNE

- ✓ Notre convention collective garde le rythme des négociations sociales : différents accords négociés sur cette année concernant salaires, frais de santé, complémentaire santé et 13e mois
- ✓ L'importance des travaux en cours pour resituer l'homme au cœur de nos métiers: formation professionnelle, attractivité des métiers et travaux avec la CS3D.

Point financier

- ✓ Des finances saines et une gestion très rigoureuse
- ✓ Une légère évolution de nos rentrées de cotisations en décembre 2020 par rapport à décembre 2019

PV CONSEIL D'ADMINISTRATION FNSA

A l'issue des élections qui se sont déroulées au sein des syndicats de la fédération pour le renouvellement de leurs représentants, Yann Madeline présente la nouvelle composition du Conseil d'administration de la FNSA.

Le Conseil d'administration est composé des membres suivants pour un mandat de 3 ans:

Au titre du SNEA

Bernard NUCCI Président
David Peralta
Olivier Taxil
Thierry Guillou
Marc-Olivier Houel
Christophe Alary
Daniel Flamme

Au titre du SMI2D

Jean-Luc ROBIN Président
Thomas Watrin
Yann Madeline
Boris Drean
Philippe Maillot
Eric De France
Emmanuel Roche

Au titre du SYNCRA

Gilles GIORA Président
Fabrice ERVAL
Alexandre GIUDICELLI
Florence MIGNOT

Au titre du SYFFA

Claude MOREAU Président
André Rouet
Alfred Merguerdidjian
Yves Pajot

Au titre du SYNABA (AG qui aura lieu en fin d'année)

Christine BERARD Président
Emmanuel PARENT

Au titre d'APLICA

Damien BECQUET Président
Claude BLANC

Au niveau des délégations régionales, **les représentants au titre des délégations régionales sont donc les suivants :**

Ile de France : Vincent DELBECQ
Nord : Odon WILLAUME
Ouest : Aurélie CHOLLET
Est : Laurent BARBIERI
Centre Ouest : Philippe MEYER
Centre Est : Ludovic SERAILLE
Sud Est : Jean Jacques BONNEFOND
Sud-Ouest Sud : Xavier LABAT

Les membres du Conseil d'administration procèdent ensuite à l'élection du Président et sur proposition de celui-ci, des autres membres du CODIR.

Election des membres du CODIR

Sont élus à l'unanimité pour un mandat de 3 ans :

Yann MADELINE Président
Jean-Jacques BONNEFOND Vice-Président
Laurent BARBIERI Vice-Président
Gilles GIORA Vice-Président
Marc-Olivier HOUEL Vice-Président
Thomas WATRIN Vice-Président
Fabrice ERVAL Vice-Président
Bernard NUCCI Vice-Président
Christophe ALARY Président de la commission sociale et formation
Vincent DELBECQ Secrétaire
Philippe MAILLOT Trésorier
Daniel FLAMME Administrateur invité

Sans autre point à l'ordre du jour, le Président Yann MADELINE remercie les administrateurs de leur confiance et lève la séance.
